

LE PROGRAMME ALVÉOLE PLUS EST LANCÉ !

ALVÉOLE PLUS, LE PARTENAIRE COFINANCEUR DE VOS STATIONNEMENTS POUR LES VÉLOS

Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), le programme Alvéole Plus est lancé ! Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur www.alveoleplus.fr, créer votre projet et déposer vos demandes de devis pour vos projets de stationnement vélo.

Pourquoi déployer des places de stationnement vélo ?

Alors que le vélo a connu une très forte progression, dans les villes françaises notamment, sa pratique semble désormais bien ancrée pour les trajets utilitaires comme loisirs. Mais la crainte du vol pousse encore de nombreuses personnes à ne pas choisir ce moyen de déplacement. En cofinçant du stationnement abrité et sécurisé pour les vélos et en proposant des actions de conseil pour accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration et la définition de leur projet et de formation à la mobilité à vélo pour certains usagers, le programme Alvéole Plus accompagne les différents acteurs de la mobilité en permettant de lutter efficacement contre le vol de vélos et contribue ainsi au développement de la pratique du vélo au quotidien.

Alvéole Plus : plus de places pour le vélo, partout !

Financé dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'objectif d'Alvéole Plus est de développer d'ici fin 2024 l'usage du vélo, auprès des bénéficiaires éligibles suivants : **les espaces et sites publics, les écoles et établissements d'enseignement, les copropriétés privées (à usage principal d'habitation), les gares et pôles d'intermodalité, l'habitat social, les espaces pour les livreurs à vélo.**

Le programme propose le financement de trois services :

Conseil : accompagner 2 900 bénéficiaires à définir et à concrétiser leur projet de stationnement pour les vélos. Optionnel, ce service est pris en charge à 100 % par le programme, dans la limite d'un accompagnement par bénéficiaire. **Ce service sera opérationnel dès janvier 2023.**

Stationnement : créer 100 000 places de stationnement abritées et sécurisées pour les vélos afin de développer la pratique du vélo au quotidien. Ce service est pris en charge à hauteur de 40 % de l'investissement HT des équipements éligibles par le programme, et jusqu'à 50 % pour les zones à faibles émissions mobilité ou ZFE-m.

Formation : permettre à 7 000 usagers d'acquérir les bons réflexes pour circuler à vélo. Optionnelles, les formations seront proposées à certains publics : résidents de l'habitat social, collégiens, lycéens et livreurs à vélo et sont prises en charge à 100 % par le programme. **Ce service sera opérationnel dès janvier 2023 et accessible suite à la réalisation d'un projet de stationnement pour les vélos.**

Participer au programme Alvéole Plus

L'ensemble des démarches se font par le biais d'une nouvelle plateforme disponible sur www.alveoleplus.fr

Dès à présent, **il est possible de s'y inscrire, de créer votre projet de stationnement pour les vélos et de formuler vos demandes de devis auprès d'un ou plusieurs fournisseur(s) référencé(s) sur la plateforme.**

Renseignements et inscriptions sur www.alveoleplus.fr

Contact presse

Anne-Sybille Riguidel

Chargée des relations presse

as.riguidel@fub.fr

06 32 10 26 38

